

# Déclarez vos arrachages sur PARCEL !

*PARCEL est un service en ligne accessible via le portail Prodouane.*

*Il permet aux récoltants et récoltants vinificateurs de saisir en ligne les déclarations d'arrachage et de les transmettre à la douane.*

## Table des matières

1. Accéder et se connecter à PARCEL.....	1
2. Comment saisir une déclaration d'arrachage ?.....	2
Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux ».....	2
Étape 2 « Sélection de mes arrachages ».....	3
Étape 3 « Récapitulatif et dépôt ».....	5
3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration d'arrachage ?.....	6
4. Modifier ma déclaration d'arrachage brouillon.....	7
5. Supprimer ma déclaration d'arrachage brouillon.....	7
6. Demander l'annulation d'une déclaration d'arrachage déjà déposée.....	8

## 1. Accéder et se connecter à PARCEL

### Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre portail douane.gouv.fr

### Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

- Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv, mais que je ne visualise pas PARCEL :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

## 2. Comment saisir une déclaration d'arrachage ?

Pour accéder à la saisie de la déclaration d'arrachage, je clique sur le bouton « Déclarer des arrachages » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « Déclarer » puis « des arrachages » sur le bandeau en haut de l'écran)



### Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux »

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la déclaration d'intention d'arrachage est supprimée. Je dois donc uniquement déposer une **déclaration unique une fois que j'ai achevé mes travaux d'arrachage**. Cette déclaration d'arrachage doit être déposée **au plus tard un mois** après l'achèvement des travaux d'arrachage.

*Par exemple, si j'ai achevé des travaux de plantation le 19 avril 2020, j'ai jusqu'au 19 mai 2020 pour déclarer ces travaux de plantation dans PARCEL.*

La première étape de la saisie de la déclaration d'arrachage est la **saisie de la date à laquelle j'ai achevé mes travaux d'arrachage**.

PARCEL ne permet de déposer des déclarations qu'à l'issue des travaux d'arrachage. Aussi, je ne peux déclarer dans le futur.

Attention ! Une fois saisie, la date de fin des travaux d'arrachage ne sera pas modifiable.

Lorsque je clique à côté de la date de fin des travaux, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle j'ai achevé mes travaux d'arrachage.

Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « saisie de mes arrachages », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

## Étape 2 « Sélection de mes arrachages »

Je sélectionne ensuite les parcelles que j'ai arrachées.

Cette sélection se fait en deux temps :

- **Dans un premier temps, je sélectionne la parcelle cadastrale** sur laquelle j'ai arrachée en cliquant sur [choisir] : toutes les parcelles cadastrales de mon exploitation s'affichent sur la partie droite de l'écran. Je peux, au choix, sélectionner la parcelle dans la liste qui s'affiche à droite de l'écran ou rechercher la parcelle à l'aide du moteur de recherche, avec n'importe quel critère (référence cadastrale, commune, lieu-dit, contenance cadastrale, superficie plantée).
- **Dans un second temps, je choisis la plantation concernée à arracher sur la parcelle cadastrale préalablement sélectionnée.** S'affichent alors sur la droite de l'écran toutes les parcelles plantées sur la parcelle cadastrale saisie.

Une fois sélectionnée, les informations de la parcelle concernée sont directement affichées dans la partie gauche de l'écran (cépage, aire, produit, catégorie de produit, mode de faire-valoir, écart-pied et écart-rang, superficie plantée). Ces informations proviennent directement de votre casier viticole.



1  
Saisie de la date de fin des travaux

2  
Saisie de mes arrachages

3  
Récapitulatif et dépôt

### Saisie d'un arrachage en mode brouillon

\*Parcelle cadastrale : [choisir] 340280 AA1234 - Lieu-dit : TEST TPF / superficie plantée : 8Ha 85Ar 55Ca ✖

\*Plantation concernée : [choisir] 340280 AA1234 / GAMAY N / superficie plantée restante : 0Ha 00Ar 20Ca ✖

#### Caractéristiques de la plantation concernée

Cépage : GAMAY N  
 Aire : Identification pour vin sans IG sans cépage  
 Produit : VIN SANS INDICATION GEOGRAPHIQUE ROUGE  
 Catégorie du produit : VSIG  
 Mode de faire valoir : Propriétaire  
 Ecart pied / Ecart rang : 300 cm / 300 cm  
 Superficie plantée : 0Ha 00Ar 20Ca

#### Caractéristique de l'arrachage

En cas d'arrachage partiel, veuillez rectifier la superficie ci-dessous et indiquer la superficie arrachée.

\*Superficie arrachée :  Ha 0Ha 00Ar 20Ca  
 Superficie arrachable : 0Ha 00Ar 20Ca

Les champs du formulaire précédés d'un [\*] sont obligatoires.

Enregistrer cet arrachage

### Résumé de ma déclaration en cours de saisie

Statut : -  
 Date de fin des travaux : 01/09/2019  
 Campagne déclarative : 2019-2020  
 Arrachages déjà saisis : 0 pour un total de 0Ha 00Ar 00Ca

Un bandeau vert s'affiche en haut de l'écran : « L'arrachage a été ajouté à la déclaration ».

Je peux alors saisir un second arrachage sur cette même déclaration. Je recommence alors la saisie de tous les éléments : parcelle cadastrale, plantation arrachée, superficie arrachée.

Sur la partie droite de l'écran, je visualise le résumé de ma déclaration en cours de saisie avec :

- la date de fin des travaux saisie lors de l'étape 1 ;
- le nombre d'arrachages déjà saisis, ainsi que la superficie globale arrachée sur ma déclaration d'arrachage.

Une fois que j'ai terminé la saisie de ma / mes plantations, je clique sur le bouton en bas à droite « Voir le récapitulatif ».



### Récapitulatif de vos arrachages avec une date de fin des travaux au 08/09/2019

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la déposer

Actions	Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage
	0Ha 00Ar 01Ca		0Ha 00Ar 01Ca	340280 AA1234	SANT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	GAMAY N
	0Ha 58Ar 19Ca		0Ha 58Ar 19Ca	340280 A0137	SANT-NAZAIRE-DE-PEZAN		CABERNET SAUVIGNON N

Superficie arrachée totale : 0Ha 58Ar 20Ca

#### Dépôt

L'accusé de réception du dépôt de la déclaration sera envoyé à l'adresse mail suivante :

Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

#### Demande de confirmation

Confirmez-vous le dépôt de la déclaration ?

## 3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration d'arrachage ?

Ma déclaration d'arrachage est automatiquement transmise à mon service de viticulture.  
Un numéro de déclaration est automatiquement attribué à ma déclaration.

NUMERO CVI

CATEGORIE **Récoltant**

#### INFORMATIONS de la DECLARATION

STATUT	valide
NUMERO ET DATE DE DEPOT	n°1920000110 le 20/09/2019
DATE DE FIN DES TRAVAUX	08/09/2019

Déclaration d'arrachage déposée sous le numéro 1920000110 pour la campagne 2019-2020  
Horodatage du dépôt de la déclaration : 20/09/2019 à 11:13

#### Récapitulatif de vos arrachages

Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage
0Ha 00Ar 01Ca		0Ha 00Ar 01Ca	340280 AA1234	SANT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	GAMAY N
0Ha 58Ar 19Ca		0Ha 58Ar 19Ca	340280 A0137	SANT-NAZAIRE-DE-PEZAN		CABERNET SAUVIGNON N

Superficie arrachée totale : 0Ha 58Ar 20Ca

Cadastre FranceAgriMer
version 0.1.332 du 20/09/2019 08:59

Je reçois un accusé de réception sur ma boîte mail

**Mon CVI est alors mis à jour instantanément.**

## 4. Modifier ma déclaration d'arrachage brouillon

À l'instant où une déclaration contient au moins un arrachage, elle est enregistrée à l'état brouillon.  
Je pourrai alors reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.

Pour modifier la déclaration brouillon, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « Consulter ma déclaration ».

Je clique sur  pour accéder à la déclaration brouillon que je souhaite modifier.

Je peux alors modifier ma déclaration en ajoutant ou supprimant des arrachages, tel que cela est expliqué dans la partie 2. du présent manuel.

## 5. Supprimer ma déclaration d'arrachage brouillon

Si je souhaite supprimer ma déclaration d'arrachage brouillon, je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil (ou sur « Consulter » puis « Vos déclarations » à partir du bandeau en haut de l'écran d'accueil).

Je peux alors consulter la déclaration de plantation brouillon et la supprimer à l'aide de l'icône .

### VOTRE EXPLOITATION

EARL   
Numéro CVI   
Catégorie : Récoltant vinificateur

### Déclarations de plantation

Action	Campagne	Numéro	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut
 	2018-2019			SARAH	06/02/2019	brouillon
	2018-2019	1819000467	28/02/2019	SARAH	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000466	26/02/2019	SARAH	14/02/2019	valide
	2018-2019	1819000464	20/02/2019	SARAH	06/02/2019	valide
	2018-2019	1819000463	15/02/2019	SARAH	12/02/2019	valide
	2018-2019	1819000459	14/02/2019	SARAH	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000453	13/02/2019	loginTemporaire	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000449	12/02/2019	loginTemporaire	16/01/2019	valide
	2018-2019	1819000391	28/01/2019	loginTemporaire	16/01/2019	valide
	2018-2019	1819000373	24/01/2019	loginTemporaire	08/01/2019	valide

« < 1 2 3 4 > »

## 6. Demander l'annulation d'une déclaration d'arrachage déjà déposée

J'ai la possibilité de demander à mon service de viticulture d'annuler une déclaration de plantation qui a déjà été déposée jusqu'à 30 jours après son dépôt.

Je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil.

J'accède alors à la liste de l'ensemble de mes déclarations brouillon et déclarations déposées.  
Je peux alors accéder à la déclaration pour laquelle je souhaite demander une annulation en cliquant sur l'icône en forme d'œil.

Je peux alors consulter les informations de la déclaration qui a été déposée (statut, numéro de la déclaration, date de dépôt, date de fin des travaux).

Pour demander l'annulation d'une déclaration déjà déposée, je clique sur le bouton rouge « Faire une demande d'annulation ».

Liste des arrachages						
Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage
0Ha 00Ar 01Ca		0Ha 00Ar 01Ca	340280 AK1234	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	GAMAY N
0Ha 58Ar 19Ca		0Ha 58Ar 19Ca	340280 AD137	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN		CABERNET SAUVIGNON N

Superficie arrachée totale : 0Ha 58Ar 20Ca

[Faire une demande d'annulation](#) [Revenir à la liste des déclarations](#)

Je remplis le formulaire de contact qui sera adressé à mon service de viticulture.  
J'indique obligatoirement, en plus de mes coordonnées, la raisons pour laquelle je demande l'annulation de ma déclaration de plantation (« Justifications »). Je peux recevoir une copie du message si je le souhaite.

## Formulaire de contact

Par ce formulaire en ligne, vous pouvez demander l'annulation d'une déclaration déposée il y a moins de 30 jours. Merci d'indiquer ci-dessous les informations de la déclaration comportant une erreur, ainsi que les justifications apportées. Cette demande sera instruite par votre service instructeur dans les meilleurs délais.

Prénom \*

Nom \*

Email \*

Téléphone

Objet : Demande d'annulation de la déclaration n°1920000110

Justifications \*

Rectifications \*

Je souhaite être mis en copie du message

Envoyer message

Les champs du formulaire précédés d'un [ \* ] sont obligatoires.

Je clique sur « Envoyer message » afin de transmettre la demande d'annulation de ma déclaration de plantation à mon service de viticulture. Celui-ci traitera ma demande dans les meilleurs délais.